#### HOMMAGE A GRAHAM SUTHERLAND

par Emile MARZE

Secrétaire Général de l'Association "BIENNALE DE MENTON"

Un ami n'est plus, je veux bien que la mort existe mais, pour moi, il est toujours parmi nous.

Il tut un grand peintre parmi les plus grands de notre temps. Il commença à peindre en 1934, il est control dans le monde entier, tant comme créateur de formes étranges que portraitiste hors pair. Churchill, Adenauer. Paul Sacher, Lord Beavetroook, Sackville-West. Elena Rubinstein, Prince de Fürstenier, Somerset Maugham. D' Plesch, Lord Bayne, Lord Clark, M. et M." Reves, Elie de Rothschild, G. Soavi, Lord Goodmann... et lant d'autres, ont posè pour lui. Son regard était si perspicace que ses portraits deviennent des études de caractère uniques dans cette deuxième moitié du XX' siècle.

Sa biographie est trop importante pour la publier entièrement, aussi je me contenteral de dire à vos lecteurs qu'outre le Pays de Galles, il partageait son temps entre Venise et Menton.

En 1944, le chanoine W. Mussey lui commande une crucifixion pour St Matthew's Church de Northampton, et. à ce moment-là, débute un changement de style dans sa manière de peindre; ce sont les series de "Thorn Tress" et "Thorn Heads".

En 1949, il devient directeur de la célèbre Tate Gallery jusqu'en 1957. En 1950, "L'Arts Concil of Great Britain" lui commande le tableau "Les origines de la terre". Après de nombreuses expositions dans tous les pays, en 1952 le Musée National d'Art Moderne de Paris lui consacre une rétrospective. A la même epoque, la B B C, et la R A L, se proposent de le filmer au travail.

En 1960, l'Ordre du "Mérite" anglais lui est décerné par la Reine Elisabeth. Les grandes biennales lui doivent une salle : Venise, Sao Paulo, Menton en 1972



Graham Sutherland et son épouse sur la terrasse de leur "Villa Blanche" à Menton.

Notre pays mentonnais est le lieu où Sutherland conçole la plus grande tapisserie qui soit fissée au moier "La Tapisserie de Coventry", elle s'initiule "Le Christ en Majeste". Elle fut tissée de 1959 à 1961 à Aubusson. G. Sutherland a voului que la têle du Christ ain des dégrades très subtils nécessitant air plusieurs centaines de nuances. Une œuvre grandiose de 35 mètres de haut au fond de la vaste nef nue de la cathédrale.

En 1965, la Galleria Civica de Turin fait une rétrospective de ses œuvres et c'est l'apparition de ses origines s'allongées sur une terrasse". Grandes toiles à fond rouge avec des formes baroques, ni végétales, ni insectes.

En 1968, il termine son "bestiaire". Série de 25 lithographies tirées par les Ateliers Mourlot, sous la surveillance du Maître.

En 1969, la ville de Menton lui confère la citoyenneté d'honneur. La Reine Elisabeth lui commande en Journe gouvre qui sera offerte au Président Pompidou, entièrement realisée dans son afelier de la villa Blanche à Menton.

Il a été fait, en 1973. Commandeur des Arts et des Lettres par la France. En 1974, la Biennale de Menton le fait Président d'Ononeur et il reçoit à Hambourg le Prix Shakespeare. Il est fait Docteur honoris causa de l'Université d'Oxford (Lettres).

Si vous le voulez bien, laissons parler G. Sutherland de son pays

Jaimerais pouvoir vous donner une idée de l'almosphère etrange de ce lieu, car c'est un leu etrange jen connais beaucoup qui le détestent et je ne peux éviter d'admettre qu'il posséde un côté inquietant lun emasse humiet Inste, verte de bois, allant jusqu'aux abords de lalaises basses, suntaites et couvertes de mousses. Du bétail est couche dans les hautes herbes. L'esprit va de la contemplation du bétait vivant, aux lantómes des bêtes disparues. Il n'est pas rare de voir une lête de cheval ou de cornes delavees et gisant dans le sable. Et il va de soi que les nervures noires-vertes d'anciens nautrages à demi-enfouis et les racines d'arbres maintenant disparues n'existent que pour souligner le côté entier de la scène.

La force de Sutherland est là : dans cette dissection de la nature, rochers, arbres, feuilles et cette atmosphère née des choses que lui seul peut capter.

Menton doit s'enorgueillir d'avoir eu un tel hôte; en tout cas, ses amis ne l'oublient pas, et nous essaierons qu'il demeure toujours près de nous

E.M.

## UN LECTEUR NOUS ECRIT

à propos d'un article sur l'Hôpital ("Présence et Avenir" Nº 6)

Monsieur le Directeur.

Je vous remercie de m'assurer gracieusement le service de votre journal. En parcourant votre dernière parution, j'ai pu constater que vous posez des questions à "ceux qui ont la charge de défendre les intérêts des professions du bâtiment". En particulier dans l'article concernant l'Hôpital.

Dans le Mentonnais, pour l'heure, c'est moi qui ail la charge de défendre les intéréts des entreprises du bâtiment. Je m'en acquitte du mieux que je peux et, surtout, dans la limite des possibilités qui me sont laissées.

Je prends donc la liberté de vous écrire, tout en vous demandant de bien vouloir excuser par avance l'abus que je fais de vos colonnes.

En effet, de tout temps, depuis que cette charge m'a été confiée, mes protestations n'ont cessé de se faire entendre. Il est inutile d'énumérer les raisons qui faisaient que lorsque "d'autres étaient aux affaires municipales, je faisais entendre ma voix". Vous y étiez et vous devez savoir que la situation qui nous était imposée, à une certaine époque, était grave et très préjudiciable à notre profession.

Je n'y reviendrai donc pas.

Depuis l'avènement de la nouvelle équipe municipale, je n'ai pas cessé pour autant de le faire, tout au moins chaque fois que l'occasion m'en a été fournie. Je me suis heurté à des fins de non recevoir. Il fallait s'y attendre.

#### A L'INITIATIVE DE "PRESENCE ET AVENIR" MESSE DE REQUIEM A SAINT-MICHEL

"Présence et Avenir" remercie E. Marzé d'avoir spontanément tenu à rendre hommage à Graham Sutherland, citoyen d'honneur de Menton.

G. Sutherland avait acquis depuis longtemps une renommée internationale et nombre de ses œuvres sont dispersées dans les musées et collections du monde entier.

Le célèbre peintre trouvait une inspiration riche et profonde dans la végétation luxuriante et la "Lumière" du Mentonnais.

G. Sutherland avait été l'un des pionniers de la Biennale de Menton. Mais il n'y a plus de biennale, étranglée par les jaloux et les incapables. La municipalité actuelle a jeté un voile sur ce deuil qui en d'autres temps eut été célébré avec dignité. Cependant, de nombreux fidèles n'ont pas oublié et se sont réunis à Saint-Michel à l'initiative de "Présence et Avenir" le samedi 15 mars 1980 pour un ultime hommage à celui qui par ces dons a enrichi le musée municipal.

L'assistance était nombreuse et on remarquait en particulier autour de Monsieur et Madame Ferrari, fidéle gouvernante de G. Sutherland, la présence de M. François Jacquot, représentant le sénateur Francis Palméro, consciller général du canton, maire honoraire de Menton, M. Francis Rosset, président de "Présence et Avenir", accompagné du secrétaire général C. Neveux, une délégation de l'association "Biennale de Menton" conduite par M<sup>me</sup> Mauchand, vice-présidente, M. Emile Marzé, secrétaire général, M<sup>llse</sup> Marsang, Mongibello et M<sup>me</sup> Neyrat, Miss Wood, secrétaire particulière du peintre, M<sup>me</sup> Martial-Salme, conservateur des musées de Menton, M<sup>llse</sup> Garnero-Morena, bibliothèque municipale, W.E. Bulmann, chairman de la British Association, et MM. Rouvel, P. Faccendini, magistrat honoraire, D' Guldner et M<sup>me</sup>, M<sup>me</sup> Thelusson, David Mac Even, MM. Ferric, Grillo, Pastor, M. Lorenzi, représentant la colonic italienne, etc..., et de nombreux artistes des deux Riviera.

"Présence et Avenir" assure dès à présent Madame Sutherland que notre association et de nombreux amis s'efforceront de perpétuer le souvenir et l'œuvre de notre estimé citoyen d'honneur Graham Sutherland à Menton. Nous nous associons au "Mémorial" qui se déroulera à l'Abbaye de Westminster à Londres le 29 avril prochain en présence de la famille royale et des plus hautes autorités anglaises.



Nous remarquons les personnalités pendant le messe de requiem (de gauche à droite)
MM. C. NEVEUX, F. ROSSET, G. FERRARI, F. JACQUOT.

Pourtant il faut reconnaître qu'un réel effort de bonne volonté est fait pour donner priorité aux entreprises locales. Tout n'est pas encore parfait, mais le volume de travaux maintenant réparti est appréciable. Ce qui permet à la collectivité de retrouver ce rôle de régulateur qu'elle avait perdu depuis 1977 dans le déroulement de nos activités. Cela manque encore de planification mais il nous appartient de nous en accommoder nous-mêmes. Peut-être qu'avec un peu plus de concertation, le résultat serait meilleurs, mais... n'en demandons pas trop.

Hélas, comme vous l'avez signalé, les entreprises locales ne veulent pas toutes profiter des occasions qui leur sont offertes. Je le regrette très vivement. Pour ce qui me concerne cela démontre bien que nul n'est prophète en son pays. Quelquefois même j'ai l'impression de m'identifier à ce héros que Cervantès a immortalisé. Toutefois, il n'y a pas lieu de se décourager. Il en restera toujours quelque chose et c'est l'essentiel.

Vous venez d'en donner la preuve!

Je pense qu'il importe de rétablir un climat de confiance réciproque qui n'existe pas, pour l'instant, car encore pas mal de "bavures" sont commises soit par inexpérience, soit peut-être de volonté délibérée. Ce qui serait plus grave

De part et d'autre, nous devons nous attacher à susciter cette confiance. C'est l'intérêt de tous, en particulier de la collectivité.

Tout de même, si la plupart des entreprises bénéficient du préjugé favorable, il en est quelques-unes qui sont encore frappées d'un anathème implacable. Je le dis tout haut, cela est navrant et surtout dommageable pour tous

La tolérance est une vertu cardinale. Elle devrait être appliquée comme une règle d'or en cette matière d'intérêt public. Je n'ai pas manqué de faire savoir cela aussi!

Mais si mon action se concentre sur cet objectif: à savoir qu'il est absolument nécessaire de réserver la plus grande partie des marchés aux entreprises locales, afin de leur assurer une activité maximale et leur permettre le plein emploi de leur personnel, il est un danger qu'il ne faut pas méconnaître. On semble encore l'ignorer dans pas mal de lieux.

semble encore inghorar dans plus institution de Voilà, vous m'avez entendu et vous remercie par avance de la publication de cette lettre.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meil-

Ch CORRADO

#### AUBERT AUX CHIENS DE MENTON

#### «DRESSEZ VOS MAITRES...»

Enfin ça bouge à Menton.

Un récent arrêté du Maire exige:
« que les personnes conduisant les chiens devront avoir sur elles le matériel de propreté nécessaire à ramasser immédiatement les déjections qui auront été déposées ailleurs que dans les caniveaux et devront exécuter sans aucune velletité de refus les injonctions qui leur seront données en ce sens par les services de police et notamment par la police municipale et les agents du bureau d'hygiène municipal ». En cas de refus, un procès-verbal sera immédiatement dressé.

Marcel Pagnol dans "Topaze" avait déjà inventé la "Pissotière à roulettes". Aubert fera-t-il mieux?



# Une nuit de noces à Menton?

"Nice-Matin" dans un récent article du 22 mars sur les statistiques d'Etat Civil, observe que « de plus en plus les couples juvéniles prétèrent l'union libre plutôt que de passer devant Monsieur le Maire».

On comprend parlaitement cette jeunesse mentonnaise: elle n'aurait que des cauchemars durant la nuit de noces!

Fidèles lecteurs.

n'oubliez pas votre

réabonnement.

and the transfer and the transfer to the trans

# La nouvelle "Promenade du Soleil" vue par M. WEBER

Lors d'une réunion U.D.F. de la de circonscription le 31 janvier 1980, le 1 et adjoint, M. Weber, a déclaré. .... les fleurs dans les bacs en béton du bord de mer sont MINABLES... Si j'avais été le Maire (sic) j'aurais consulté des spécialistes, tandis qu'Aubert a dit au directeur des jardins: vous mettrez des fleurs... là... là... ici... là... ». Sans commentaires.

#### Affaire Debré-Chirac

On se rappelle l'exploitation qui fut faite au nom de l'illustre professeur Debré pour attirer son fils Michel à Menton, lors de l'inauguration d'une école maternelle. Voilà que Michel Debré est candidat contre J. Chirac pour l'élection présidentielle.

Qui Aubert trahira-t-il?... De toute façon il trahira.

#### Toujours à propos du Conservatoire

Nous avons le devoir de reproduire ici le communiqué indigné des 20 professeurs du Conservatoire de Musique. Il a le mérite d'informer le Maire qui est seul à ignorer la grande qualité de cet établissement, reconnu même sur le plan international.

"Les professeurs du Conservatoire de Musique, émus des propos tenus par le Député-Maire lors de la dernière séance publique du Conseil Municipal au sujet du Conservatoire et des résultats "infimes" de l'enseignement praliqué, ne peuvent accepter de telles appréciations, surtout portées par le premier magistrat de la ville.

Les professeurs et la directrice qui, depuis trente ans, œuvrent à l'enseignement et au développement de la musique dans notre Cité, auraient souhaité qu'il soit tenu compte des résultats obtenus au fil des années par les élèves initiés dans notre Conservatoire, et qui ligurent aujourd'hui ou ont figuré dans les orchestres ou ensembles renommés, tels que "Concerts Colonne, Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo, de l'Opéra de Paris, de l'Opéra de Nice, de l'Opéra de Masseille, de l'Opéra

Comique de Sanremo, Holliday on lee, Comédie-Française, Ballets de Monte-Carlo, de Stuttgart, du Marquis de Cuevas, Ballets Contemporains de France, d'autres sont professeurs d'éducation musicale, de moyens audio-visuels, d'animation musicale.

Tous ces artistes, musiciens, compositeurs, chanteurs, danseurs, comédiens, professeurs, sont le témoignage vivant de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement de notre Conservatoire, qui confribue par son action à la renommée et au prestige de la ville de Menton. ».

Malgré cela aucun représentant de la Mairie n'a daigné assister à l'émouvante manifestation de sympathie autour de M™ Molinari, créatrice et animatrice bénévole de ce Conservatoire, à l'entière satisfaction des professeurs, des parents et des élèves. Voici d'ailleurs le discours qui lui fut adressé :

"Au moment où nous devons nous séparer, et nous savons combien cette séparation vous est douloureuse, nous voulons vous assurer de notre profonde reconnaissance et vous dire toute notre admiration pour toutes ces années consacrées à l'art.

Soyez assurée que nous ne vous oublierons pas vous avez donné une âme à cette maison, par l'intégralité de votre enseignement, vous nous

Des libertés, pour quoi faire ? (suite)

LA LIBRE ENTREPRISE doit être défendue et même encouragée. Quand l'homme peut créer son entreprise, la façonner, il y trouve une liberté essentielle. Mais il faut mettre fin aux complications administratives, car la lourdeur de l'administration met un frein à la liberté. La LIBERTE D'ENTREPRENDRE et le garant de notre économie en évolution constante et elle permet de créer des entreprises dans des secteurs nouveaux et souvent pleins d'avenir.

La question des libertés passe aussi par la JUSTICE. Il faudrait que les citoyens accèdent plus facilement dans le monde de la justice et un grand effort est à faire dans le domaine de la simplification et de la facilité matérielle.

Dans notre pays la LIBERTE DE LA PRESSE est grande mais il faut regretter la disparition de nombreux journaux provinciaux et régionaux. Nous assistons aujourd'hui au développement de plus en plus important du rôle des médias, mais les journaux locaux sont des facteurs essentiels de la décentralisation de l'information et ont pour vocation également d'animer la vie locale. Il faudrait donc favoriser le maintien des journaux provinciaux et de la presse écrite en général.

La liberté passe également par la LIBERTE D'INFORMATION. Notre société est de plus en plus complexe et le citoyen doit être informé sans cesse sur de nombreuses questions concernant le développement des technologies dont les applications risquent de compromettre gravement les libertés individuelles.

Le meilleur exemple est donné par l'INFORMATIQUE et la TELEMATIQUE. L'informatique ne doit pas faire peur, mais son application doit être l'objet d'une surveillance très attentive, surtout en ce qui concerne la constitution des lichiers. Bientôt de nombreuses informations dans quelque domaine que ce soit (justice, administration, travail, Sécurité Sociale, etc...) seront d'un accès rapide et automatique. Il faut impérativement mettre le citoyen à l'abri de toutes utilisations abusives de ces informations. D'autre part, l'information risque de plus en plus d'être entre les mains de quelques sociétés qui exerceront un véritable monopole.

Par exemple, en ce qui concerne les BANQUES DE DONNEES, la France, sur l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, essaie de se dégager du monopole qu'exercent déjà les Etats-Unis dans ce domaine.

Il faut souligner que dans le domaine de l'information, une idéologie ne doit pas l'emporter sur une autre, l'information doit servir toutes les idéologies. L'INFORMATION doit être pluraliste, diverse, de toutes opinions ou alors, elle n'est pas. Tout doit pouvoir s'écrire, tout doit pouvoir se diffuser, mais en contrepartie tout doit pouvoir se critiquer.

En ce qui concerne le domaine scientifique, les citoyens doivent avoir libre accès à toutes les informations. Il y a danger de voir naître une élite scientifique coupée des citoyens, qui garderait jalousement ses découvertes et refuserait d'en diffuser les applications, en genétique et en biologie par exemple.

Nombreuses encore sont les menaces ou atteintes aux libertés individuelles :

 L'INSECURITE se développe dans les villes et limite bien évidemment la liberté de déplacement, le soir en particulier pour les personnes âgées.
 D'autres atteintes plus récentes:

 LA POLLUTION VISUELLE: la publicité doit être réglementée et limitée dans tous les domaines, afin qu'elle ne soit pas ressentie comme une agression;

 LA POLLUTION AUDITIVE: une réglementation sévère du bruit s'impose dans les villes et les agglomérations;

et une lutte efficace est à mener contre

— LA POLLUTION IDEOLOGIQUE. Il devient urgent de contenir sérieusement les menaces de la subversion qui a pour but d'enrayer les rouages de la démocratie et constitue une véritable menace pour les libertés, à plus ou moins brève échéance (voir les récents événements en Corse, à Toulouse et à Paris).

Dans les entreprises, la LIBERTE DU TRAVAIL doit être respectée et dans ce domaine, la C.G.T. a beaucoup de progrès à faire.

LA LIBERTE DE S'EXPRIMER, LA LIBERTE DE PENSER, LA LIBERTE DE CREER, sont des LIBERTES ESSENTIELLES, et quittant la société industrielle pour la société scientifique, nous devons rester très vigilants pour les conserver.

Au cours de cette évolution rapide et complexe que nous vivons, nous devons conserver une culture humaniste, une culture faite par l'homme et pour l'homme.

L'évolution de la technologie et de la science concerne tous les domaines économiques, politiques, philosophiques, culturels et moraux, et seule une culture humaniste au service de l'homme peut nous permettre d'évoluer en toute harmonie et continuer à être un modèle de développement dans la liberté, face aux nouveaux délis.

#### PARADOXES ET INCOHERENCES

Le député Aubert a refusé de voter le budget 1980, exigeant du Gouvernement qu'il fasse des économies sur le "TRAIN DE VIE" de l'Etat.

Le député Aubert, une fois de plus, ne s'embarrasse pas de paradoxes et d'incohérences, car dans la foulée, le 1e janvier 1980, il s'offre aux frais des contribuables français un "Attaché parlementaire": Portefaix au salaire royal.

Il est à signaler que la quasi-totalité des parlementaires, par souci d'économie et afin d'être logiques avec eux-mêmes, ont refusé cette possibilité.

Les électeurs et contribuables mentonnais apprécieront la différence!

avez donné l'exemple, nous continuerons notre tâche avec ferveur.

Chère Madame, les mots sont bien impuissants pour vous exprimer tout ce que nous ressentons: puisse notre graitude et notre affectueuse amitie adoucir un peu votre peine. C'est ce que nous souhaitons de tout cœur».

Et pourtant, il y a un Molinari, adjoint au Maire, qui aurait pu se déplacer ne serait-ce qu'au titre des relations familiales. Directeur de la publication. Francis ROSSET
3, Allee des Acacias - 06500 MENTON
Administrateur: François JACQUOT

Redacteur Christian NEVEUX

Depot legal Novembre 1978 Imprimerie "Magenta" - Ariano - Menton



## **BUDGET CONTESTE!**

## 3 ans après, l'EQUIPE vole en éclats

Il y a quelques mois, nous écrivions: Rien ne va plus dans "l'équipe municipale" et nous avions raison.

Après la sévère condamnation du Maire, par la population mentonnaise los des élections européennes et le fait qu'il n'a pas su dignement démissionner, la crise municipale que nous dénoncions ne pouvait que s'amplifier

Le budget primitif de la ville a été refusé ce 3 mars dernier par 7 adjoints et conseillers: MM. BOFFANO, CHAZELLES, DARNET, PETRU, PISANI, REVELLI, TOMASI.

Ces adjoints et conseillers faisant preuve de courage et de clairvoyance ont dénoncé en séance publique les méthodes de gestion de la Municipalité.

Ont denonce en seance publique les methodes de gestion de la municipalité.

Ces méthodes que nous n'avons cessé de dénoncer, conduisent à imposer à la ville un mode de vie qu'elle ne souhaite pas.

Pour la première fois dans l'histoire de Menton depuis plus de trente ans, le budget a été contesté et c'est une majorité honteuse et déconfite qui l'a approuvé après un rude débat.

Mais d'autres élus doivent encore échapper à la terreur qui règne à l'Hôtel de Ville. Qu'ils sachent que la population les observe. Déjà, voici plusieurs mois, M'em Baro avait donné sa démission et nous avions été les seuls à l'annoncer. Aujourd'hui, 7 conseillers se rangent dans l'opposition. D'autres doivent les rejoindre. Qu'ils sachent bien qu'ils ne sont pas responsables devant le Maire mais qu'elus par le suffrage universel, ils sont responsables devant la population qui exigera des comptes le moment voulu. Nous pensons notamment aux commerçants qui siègent au Conseil qui ne peuvent ignorer de quelle façon la Mairie les accable, et qui eux, particulièrement, devront rendre compte à leurs mandants.

Espérons donc que la sagesse prévaudra, et que d'autres rejoindront bientôt les rangs de ceux qui luttent pour un Menton enfin apaisé et prospère.

Par l'adoption de ce budget 1980, Menton va une année de plus s'enliser encore davantage dans un immobilisme aux conséquences très graves pour la cité.

Le 8 novembre dernier, dans un article de presse à propos du Budget de l'Etat, M. Aubert écrivait :

Nous regrettons qu'un effort suffisant n'ait pas été fait pour les investissements créateurs d'emplois et favorisant la relance ».

Il ajoutait

"En un temps de rigueur où des sacrifices sont demandés à tous les Français, le Gouvernement doit donner l'exemple et diminuer son train de vie ». Il souhaitait enfin un peu plus de justice et une volonté de participer à

l'effort d'austérité.

Celui qui juge si sévèrement le Gouvernement fait preuve dans notre ville

d'un insolent mépris du contribuable.

Comme l'a écrit "Nice-Matin", «de nombreuses passes d'armes, sévères

Comme l'a écrit "Nice-Matin", « de nombreuses passes d'armes, sève souvent, sont nées autour du Budget 1980 ».

On le comprendra par l'examen de ces quelques chiffres

- Budget total de la ville: 97.014.000 F.

Fonctionnement (personnel et charges sociales - frais financiers)
 64.277,000 F

- Investissements: 32.737.000 F.

Or, si l'on détaille le montant de ces investissements afin d'examiner le véritable montant des travaux d'investissements, travaux qui seuls doivent permettre à la ville de se développer, on constate que ce montant seul prèvu est de : 12.000.000 F.

C'est le budget d'investissement le plus faible que Menton ait jamais connu depuis fort longtemps.

Les frais de personnel augmentent de façon abusive. Déjà plus de 3 milliards de centimes, et à la question posée au premier adjoint;

"Avez-vous l'intention d'embaucher du personnel?", celui-ci répond en séance publique: "Je n'en sais rien" — et développe ensuite la thèse qu'en embauchant, la ville résorbe le chômage.

Or, s'il est vrai que la ville doit tout tenter pour résorber le chômage, elle doit le faire en aidant les entreprises locales, en prévoyant le maximum de travaux compatible bien sur avec une saine gestion.



### **EDITORIAL**

#### par Francis ROSSET

Chaque ville a sa vocation. Telle cité sera à prédominance industrielle, agricole, ou universitaire. La vocation de Menton est, nul ne l'a jamais contesté, essentiellement touristique.

Dans le passé, nos visiteurs ont fait rayonner le nom de Menton dans le monde entier et notre importance dans l'ensemble "COTE D'AZUR" est grande.

Or, Menton perd chaque année un peu plus de son influence.

Hôtels qui disparaissent, Palais de l'Europe devenu inadapté, les outils qui ont fait la gloire de la ville ne correspondent plus aux besoins de 1980.

Et ne comptons pas trop sur la douceur de notre climat pour compenser ce manque de moyens.

D'autres endroits dans le monde veulent rivaliser sur ce point et les distaces étant maintenant très réduites, le touriste a le choix entre des lieux de séjour très variés et très séduisants.

Dans le domaine de l'industrie du tourisme, la concurrence est virulente, sauvage comme dans toutes les industries.

Le Préfet des Alpes-Maritimes déclarait en début d'année qu'il était primordial pour l'avenir de la Côte d'Azur de modifier et d'adapter son tourisme aux conditions modernes. Il se félicitait que les villes de Cannes et de Nice aient fait au moment voulu l'effort d'adaptation qu'il fallait et concluait en affirmant que l'avenir passe obligatoirement par le développement du tourisme d'affaires.

Le tourisme n'est plus ce qu'il était il y a quelques années et une ville touristique ne peut se contenter d'avoir plus ou moins une saison d'hiver et une saison d'été, et négliger tout le reste.

Seul le tourisme d'affaires : congrès, séminaires, rencontres, peut par son étalement dans l'année, par son rôle complémentaire, permettre à une ville touristique de se développer.

Que constatons-nous à Menton? La municipalité actuelle n'ayant pas cru au développement de ce tourisme d'affaires, n'a en conséquence aucun plan pour pouvoir le préparer; les organisateurs de congrès ont totalement abandonné notre ville.

Suite page 2

מיתימימימיםים

Aucune adaptation et transformation n'ont été proposées au sujet du Palais de l'Europe pour que cet établissement puisse jouer pleinement son rôle. Le budget de cette année ne prévoit que des travaux d'entretien, sans aucun plan précis.

Meilleure adaptation à des congrès d'importance moyenne par la création de nouvelles salles et de surfaces complémentaires, création d'une véritable salle de restaurant avec ses cuisines et ses annexes, telles sont rapidement esquissées les grandes lignes qui doivent guider les transformations du Palais de l'Europe.

De plus, il aurait fallu d'urgence résoudre le problème d'un hôtel de congrès. Des solutions peuvent se trouver, non pas en nous promettant un hôtel à Garavan dont la construction — si elle avait lieu — ne répondrait à rien, mais dans les environs même des jardins Biovès.

Le centre du tourisme à Menton passe par cet axe et tout l'ensemble Congrès - Hôtellerie - Casino - Animation, doivent s'y rattacher.

Des années ont été perdues. Au moment où Cannes et Nice souffrent d'un handicap certain: la construction de deux Palais de Congrès, Menton aurait pu en 3 ans s'adapter, établir des contacts indispensables et nous recueillerions actuellement les fruits de nos efforts.

Rien n'a été fait et dans ce domaine du tourisme les années perdues le sont définitivement. Nous ne devons pas pourtant renoncer; les efforts à faire seront plus importants le jour où nous pourrons commencer à réaliser ces projets et avec l'aide de tous les Mentonnais, Menton peut redevenir une ville vivante qui regarde son avenir avec sérénité.

A Cannes, le seul Festival du Cinéma vaut chaque année 70.000 citations dans le monde entier. Aussi, pas question de refuser à Bernard Chevry, commissaire général du Midem et du Mid-TV, le Palais des Congrès qu'il réclame depuis trois ans et Cannes ne commettra plus l'erreur d'avoir laissé en 1979, faute du Palais des Congrès, se tenir ailleurs 34 congrès internationaux.

Pour la France, l'ensemble des dépenses réalisées sur le territoire métropoin à l'occasion d'un déplacement touristique par des étrangers s'est élevé en 1978 à 180 milliards de francs.

Les recettes touristiques de notre pays ont assuré en 1979 les 2/5° de la facture pétrolière.

#### **AUDIENCE AU VATICAN**



Francis Rosset, Président de "Présence et Avenir" et Directeur de notre publication, a été reçu en AUDIENCE PRIVEE par Sa Sainteté le PAPE JEAN-PAUL II, le mercredi 16 avril 1980 au Vatican.

#### QUESTIONS A POSER

A la suite de quels accords une entreprise mentonnaise a-t-elle le monopole de l'installation des antennes de télévision dans la vieille ville? D'autant plus que la note à payer est élevée:

1.500 Frs pour le branchement, 180 Frs pour l'abonnement et 150 Frs pour la participation aux travaux.

#### OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

Créé il y a un an, l'Office Municipal du Tourisme semble éprouver quelques difficultés s'il faut en croire l'appel de fonds lancé auprès des commerçants et de certaines professions libérales.

#### Réorganisation à la Mairie à coup de millions

Depuis peu, la Mairie compte un employé de plus parmi son personnel: un ingénieur chargé de la réorganisation des services municipaux. Est-ce à dire que tout va mal dans les services municipaux ou bien a-t-on envie de faire "bouger" encore une fois le personnel en place?

Ceci coûtera plusieurs millions bien entendu.

Et a-t-on vraiment besoin d'un ingénieur pour la bonne marche d'une Mairie?

#### Verrous et cadenas

Depuis quelque temps, les élus font preuve de peu de confiance envers le personnel communal. En effet, tous les bureaux de ces messieurs ont été renforcés à grands coups de verrous et restent fermés la plus grande partie du temps!

#### LOGECO POUR MILLIARDAIRES

Le prix au mètre carré utile, toutes dépenses confondues, en 1971 au Cernuschi a été de 1.150 Frs. Celui de l'Apollo en 1975 de 1.500 Frs.

Même en tenant compte de l'augmentation du coût de la construction, comment a-t-on pu atteindre en 1980 des prix aussi élevés pour "Les Perroquets" à Garavan?

 $Un\,2$  pièces de 57,85 m² à 260.900 frs, un 3 pièces de 88,46 m² à 399.000 Frs, un 4 pièces de 103 m² à 468.100 Frs, tout ceci fait apparaître un prix au mêtre carré de 4.500 Frs auquel il faut ajouter l'achat obligatoire d'un parking de 8.000 Frs.

Voilà les logements sociaux proposés par la municipalité Aubert!

## BOULEVARD DE GARAVAN

Le Boulevard de Garavan est toujours impraticable, Malgré les promesses et les bonnes paroles, rien de concret n'a été réalisé.

Des travaux confortatifs ont bien été terminés, et si aucun danger n'existe plus, pour le "Sacromonte", le passage ne peut toujours pas être rétabli.

Des travaux importants sont nécessaires pour rétablir la circulation en toute sécurité.

Notre comité de quartier nous a suggéré une formule qui permettrait probablement d'aboutir à une solution susceptible d'être acceptée par tous.

Le projet d'un immeuble à caractère social pourrait être envisagé sur l'emplacement de l'Escurial.

La construction pourrait alors bénéficier de prêts à des taux avantageux. Bien entendu, les propriétaires actuels devraient avoir une priorité de relogement.



Il aurait alors été possible d'envisager la réouverture du Boulevard de Garavan tant attendue par tous dans des délais raisonnables.

#### Si vos droits sont bafoués!

0.00.00.00.00.00.00.00.00.00.

Les Mentonnais prendront connaissance avec soulagement de la circulaire publiée au Journal Officiel du 15 janvier 1980, qui exige que conformément à la loi du 11 janvier 1979. **les Maires soient obligés de motiver par écrit** leurs décisions négatives ou restrictives sous peine d'irrégularités sanctionnables par le juge.

Il est temps en effet de mettre un terme au règne de l'arbitraire dont les citoyens sont les victimes, sans connaître les raisons inavouées des décisions.

Rappelons également qu'en vertu de la loi du 17 juillet 1978 portant amélioration des relations entre l'Administration et le public il est accordé aux Mentonnais une totale liberté d'accès aux documents administratifs et cela est valable non seulement pour la Mairie mais aussi pour les établissements publics tels que l'hôpital.

Il suffit simplement de demander communication pour avoir de plein droit accès aux documents.

L'article 9 prévoit également une obligation de publication et de signalisation subordonnée à un décret du Conseil d'Etat. Souhaitons qu'il intervienne très vite pour lever le secret inadmissible qui pèse sur les affaires publiques.

Par contre. la Commission d'accès aux documents administratifs a été définitivement constituée. On peut lui adresser toutes les réclamations à l'adresse ci-après:

72. Rue de Varenne 75700 PARIS

#### Nouvelles des quartiers

Jamais sous les précédentes municipalités une classe d'école a été fermée. Par contre on en a ouvert des dizaines et on a créé les nouvelles écoles que chacun connaît.

A ce jour, non seulement le Maire n'a pas été capable de réaliser un seul projet nouveau mais une menace de fermeture pèse sur le groupe Condamine - Centenaire. Toujours l'incapacité!

#### LES TAXES DE VOIRIE

Dans notre numéro 5, nous nous élevions contre l'augmentation abusive des taxes de voirie. Grâce à la réaction des commerçants de notre ville, appuyés totalement par notre action, l'erreur a été reconnue en séance publique du Conseil Municipal et les taxes de voirie ramenées à de justes proportions.

#### LES TENNIS DE LA MADONE

Depuis que la municipalité a pris en compte la gestion des courts de tennis de Carnolès, rien ne va plus. Tout se résume à un seul objectif, vendre des cartes d'adhérents.

Les membres du club pouvaient souhaiter des améliorations importantes, comme par exemple la création de courts supplémentaires devenus nécessaires vu l'augmentation du nombre de joueurs. Rien n'a été fait et tous les membres ont la désagréable impression d'être le "dindon de la farce".